SOAC TOTAL T

Procédure / Procedure

Gestion du processus d'accréditation

Accreditation Process Management

Code: P06

Version: 07

Sommaire

1	Objet et domaine d'application	2
2		
	Liste de diffusion	
4		
5		
6		
7		
	7.1 Processus d'accréditation	
	7.2 Commentaires	
8	Documents associés	14
	7.2 Comments	8
8.	. Related Documents	14
9	Table des modifications / Table of modifications	14

Écrit par / Written by:
Mariam LEYEVérifié par / Verify by:
Paterson KOUAKOUApprouvé par / Approved by :
Marcel GBAGUIDIDate : 30/12/2022Date : 30/12/2022Date : 30/12/2022

1 Objet et domaine d'application

Cette procédure définit les dispositions relatives à la gestion du processus d'accréditation, de l'évaluation initiale à l'évaluation de renouvellement en passant par les évaluations consécutives des organismes d'évaluation de la conformité.

2 Référence

- ISO/IEC 17011, Évaluation de la conformité — Exigences générales pour d'accréditation les organismes l'accréditation procédant à des organismes d'évaluation de la conformité
- C01-Règlement d'accréditation
- C07-Récusations plaintes et appels
- C09-Règles de fonctionnement des comités d'accréditation
- C05-Frais d'accréditation
- C06-Tarifs.
- P10-Administration et Gestion Financière

3 Liste de diffusion

Tous services concernés

4 Prise d'effet et réexamen

Ce document est applicable à compter de la date mentionnée sur la page de garde. Il sera mis à jour autant que nécessaire.

5 Synthèse des modifications

Version 00 : création.

Version 01: adaptation à la gestion du

cycle d'accréditation

Version 02 : révision de certaines sections et mise à jour de la table des modifications. Version 03: réunion des versions françaises et anglaises du document

1. Purpose and scope

This procedure defines the provisions for the management of the accreditation process, from initial assessment to re-assessment, as well as consecutive assessments conformity assessment bodies.

2. References

- ISO/IEC 17011, Conformity assessment Requirements for accreditation bodies accrediting conformity assessment bodies.
- C01-Accreditation rules
- C07-Recusals, complaints and appeals
- C09-Rules of procedure for accreditation committees
- C05-Accreditation Fees
- C06-Rates and price list
- P10-Financial & administrative activities

3. Distribution list

All services concerned.

4. Effective date and review

This document is applicable from the date mentioned on the cover page. It will be updated as necessary.

5. Summary of changes

Version 00: creation.

Version 01: adaptation to the management of the accreditation cycle.

Version 02: revision to some sections and update of the table of modifications.

Version 03: gatherig french and english version of document

Version 04: Révision et mise à jour suite à Version 04: Technical revision and update of l'évaluation des pairs

Version 05: certaines sections

Version 06: révision et mise à jour en réponse à la revue documentaire de l'évaluation des pairs.

Version 07: révision et mise à jour suite à l'évaluation des pairs.

some sections following the Peer evaluation. Révision et mise à jour de Version 05: Revision and updating of some sections

> Version 06: revision and update in response to the peer evaluation document review.

> Version 07: revised and updated following the peer assessment.

6 Termes et définitions

OEC ou Organisme d'évaluation de la conformité : organisme pouvant faire l'objet d'une accréditation (laboratoire d'analyses ou d'essais, laboratoire d'étalonnage, organisme de certification,

organisme d'inspection, etc.)

Courrier: il peut être électronique (Email) ou sur support papier.

DG: Directeur Général du SOAC

RQ: Responsable Qualité RT: Responsable Technique **CA**: Chargé d'accréditation

RAF: Responsable Administratif et

financier

6. Terms and definitions

CAB or conformity assessment body: Body can be accredited (laboratory analysis or testing, calibration laboratory, certification body, inspection body, etc.)

Mail/letter: it can be electronic (e-mail) or in hard copy.

DG: Director-General of SOAC

QO: Quality Officer TO: Technical Officer AO: Accreditation Officer

AFO: Administrative and Financial Officer

7 Description du processus

7.1 **Processus d'accréditation**

Voir le logigramme ci-dessous.

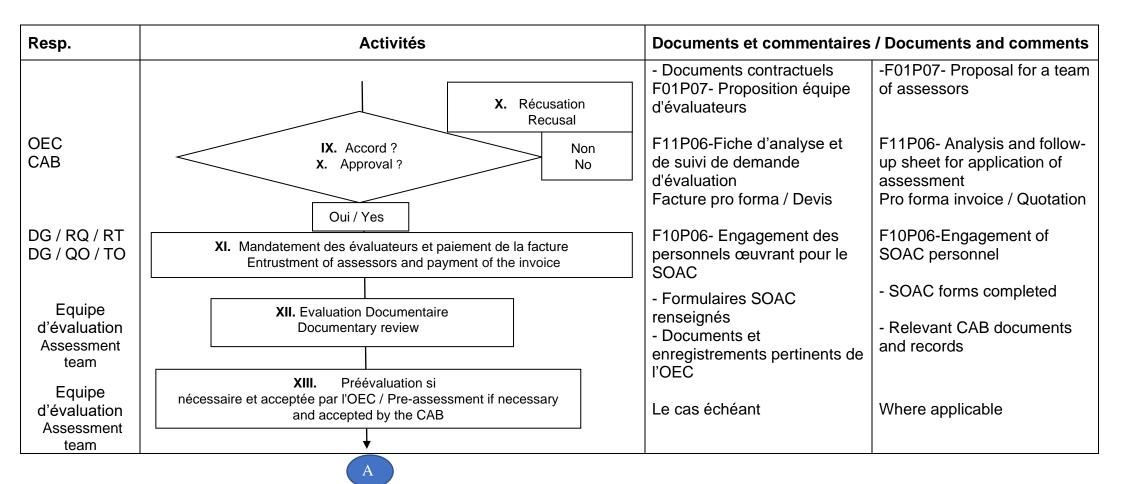
7. Process description

7.1. Accreditation Process

See the flow chart below.

PROCESSUS D'ACCREDITATION / ACCREDITATION PROCESS

Resp.	Activités	Documents et commentaires	/ Documents and comments
OEC CAB	I. Intérêt pour l'accréditation initiale Interest in initial	Par tout moyen (mail, courrier, téléphone, etc.)	By any means (email, mail, telephone, etc.)
Secrétariat SOAC Secretariat	II. Réception d'un intérêt pour l'accréditation du SOAC Receipt of interest for SOAC accreditation	Courrier électronique ou papier	Email or hard copy
RQ/RT/CA QO/TO/AO	III. Transmission des formulaires au demandeur Transmission of forms to applicant	Selon le domaine : F01P06, F02P06, F03P06, F11P07, F12P07 F01P06BM, F02P06BM, F03P06BM F01P06IN, F02P06IN, According to the domain: F01P06, F02P06, F03P06; F11P07, F12P07 F01P06BM, F02P06BM, F03P06BM F01P06IN, F02P06IN,	
RQ/RT/CA QO/TO/AO	IV. Réception de la demande officielle et instruction Receipt of official request and instruction		
RQ/RT/CA QO/TO/AO	V. Faisable ? Feasible ? Notification à l'OEC Notification to CAB Non No	F03P06IN F01P06CE, F02P06CE, F03P06CE F01P06CS, F02P06CS, F03P06CS F01P06CP, F02P06CP, F03P06CP	F03P06IN F01P06CE, F02P06CE, F03P06CE F01P06CS, F02P06CS, F03P06CS F01P06CP, F02P06CP, F03P06CP
DG / RQ/RT DG /QO/TO	Oui / Yes VI. Vérification de compétence et de disponibilité_Proposition à l'OEC d'une équipe d'évaluation /	F11P06-Fiche d'analyse et de suivi de demande	F11P06- Analysis and follow- up sheet for application of
DG / RQ/RT DG /QO/TO	Competence and avalibility checking_assessment team proposed to CAB	d'évaluation Transmission au demandeur -F04P06- Convention	assessment. Transmission to the applicant - F04P06-Assessment and
+ OEC / CAB	VII. Préparation et Signature de la convention Preparation and Signing of the Agreement	- F05P06- Portée à évaluer	Accreditation Agreement - F05P06- Scope to be assessed
RAF AFO	VIII. Facture pro forma adressée à l'OEC / Pro forma invoice to the CAB	- F06P06- Liste documents contractuels	-F06P06- List of contractual document



Resp.	Activités	Documents et	commentaires
Equipe d'évaluation Assessment team Responsable Equipe d'évaluation/	XIV. Evaluation sur site On-site assessment XV. Rédaction et remise du rapport d'évaluation Drafting and submission of the assessment report	F05P07- Plan d'évaluation F09P07- Liste de présence F08P07- Fiche d'écart SOAC F15P07- Compte rendu d'évaluation sur site	F05P07- Assessment Plan F09P07- Attendance list F08P07- SOAC nonconformity sheet F15P07-Reporting of on-site assessment
Assessment Team Leader RQ/RT/ QO/TO	XVI. Conforme ? Compliant? Non / No	F03P07-Rapport d'évaluation Analyse du rapport par l'expert technique	F03P07- Assessment Report Analysis of the report by the technical expert
RQ/RT/ QO/TO Comité d'accréditation / Accreditation Committee SOAC	XVII. Rapport transmis à l'OEC et au Comité d'accréditation SOAC Report forwarded to the CAB and SOAC Accreditation Committee XVIII. Réunion du Comité d'accréditation du SOAC SOAC Accreditation Committee Meeting XIX. Décision + notification au demandeur Decision + notification to the applicant	F03P07-Rapport d'évaluation F07P09-Appréciation des évaluateurs et experts par l'organisme Convocation F01P08-Avis F02P08-Synthèse des avis	F03P07- Assessment Report F07P09- CAB feedback on assessors and experts Convocation F01P08-Opinions F02P08.01-Summary of opinions
DG SOAC RQ/RT / CA QO/TO / AO	XX. Délivrance des documents d'accréditation Issuance of accreditation documents	Courrier F07P06- Annexe technique F08P06- Attestation d'accréditation	Mail F07P06- Technical annex F08P06- Accreditation certificate

P06.07-Procédure de gestion du processus d'accréditation / Accreditation Process Management_04/23

Resp.	Activités	Documents et commentaires	
	1	F09P06- Diplôme d'Accréditation Marque du SOAC	F09P06- Accreditation diploma SOAC Mark
SOAC + OEC / CAB	XXI. Evaluations consécutives Consecutive assessments VIII. à XX. A l'exception du XIII VIII. to XX. Except for XIII	À la suite du renouvellement, l'OEC reprend un nouveau cycle d'accréditation avec accreditation cycle	
SOAC + OEC / CAB	XXII. Renouvellement Renewal	des évaluations consécutives et ainsi de suite.	accreditation cycle with consecutive assessments and so on.

7.2 Commentaires

- I. Aucun.
- II. Lorsque l'OEC manifeste son intérêt pour l'accréditation, il doit transmettre au SOAC une demande formelle (généralement par courrier électronique).
- III. Le SOAC transmet à l'OEC les formulaires de demande officielle d'accréditation et l'invite à s'approprier les documents contractuels du SOAC notamment C05-Frais d'accréditation et C06-Tarifs.
- IV. Les formulaires une fois renseignés par l'OEC, sont transmis au SOAC avec les documents qui y sont référencés. Les documents référencés peuvent par ailleurs être demandés par le SOAC après analyse de la faisabilité, si ceux-ci n'ont pas été joints à la demande initiale.

Les laboratoires d'essais, d'étalonnage et d'analyses doivent y joindre :

- Rapport de comparaisons interlaboratoires / essais d'aptitude
- Rapports de validation selon le cas

Les organismes d'inspection et de certification doivent fournir sur demande :

- Document normatif selon lequel la certification ou l'inspection est réalisée.
- **V.** L'évaluation de la recevabilité de la demande s'effectue à deux niveaux :
 - Les informations fournies par l'OEC sont suffisantes et satisfaisantes pour une évaluation (possibilité pour le SOAC de suggérer une visite préliminaire de l'OEC si nécessaire);
 - 2. Le SOAC est capable de mobiliser les ressources nécessaires pour prendre en charge l'évaluation en temps opportun de l'OEC.
- VI. Le SOAC s'assure de la disponibilité de compétences dans le domaine de la portée d'accréditation avant de

7.2 Comments

- I. None
- When the CAB manifests its interest in accreditation, it must send a formal request to SOAC (usually by e-mail)
- III. SOAC sends to the CAB the official application forms for accreditation and invites it to appropriate the SOAC contractual documents, in particular, C05-Accreditation fees and C06-Rates and price list.
- IV. The forms, once filled in by the CAB, are sent to SOAC with the documents referenced therein. The referenced documents may also be requested by SOAC, after feasibility analysis, if they were not attached to the initial original application.

Testing, calibration and analysis laboratories should also attach:

- Interlaboratory comparisons/proficiency testing report;
- validation reports if necessary.

The inspection and certification bodies shall also provide upon request:

normative document according to which the certification or inspection is performed.

- **V.** The assessment of the suitability of the application is carried out at two levels:
- The information provided by the CAB are sufficient and satisfactory for an assessment (possibility for SOAC to suggest a preliminary visit of the CAB if necessary):
- SOAC is able to mobilize the necessary resources to support in a timely manner the assessment of the CAB.
- VI. SOAC ensures the availability of competences for the scope of accreditation before proposing an

proposer une équipe d'évaluation à l'OEC.

VII. Lorsque la facture pro forma est VII. acceptée par l'OEC, un projet de convention est préparé et transmis à l'OEC pour vérification et signature. Également, la facture normalisée qui reprend le contenu de la facture proforma est émise à l'attention de l'OEC. facture et convention La la d'accréditation sont transmises ensemble autant que possible à l'OEC.

NB : La facture ne comprend pas la redevance annuelle qui elle est due une fois l'accréditation prononcée.

VIII. Lorsqu'une visite préliminaire est VIII. confirmée (sur demande de l'OEC ou après suggestion du SOAC), celle-ci est prise en compte dans la facturation. Le SOAC s'assure que l'OEC approuve le montant de la proforma.

- IX. Cf. "C07-Récusations plaintes et appels ".
- X. Cf. " C01-Règlement d'accréditation".
- XI. Cf. " C01-Règlement d'accréditation. Le SOAC établit un contrat aux évaluateurs dans le respect de la règlementation applicable. En vue des paiements, le SOAC s'assure de récupérer les copies de passeports et les relevés d'identité bancaire (RIB) des membres de l'équipe d'évaluation le cas échéant. Après accord de l'OEC sur l'équipe d'évaluation, ce dernier assure l'organisation des voyages de celleci, le cas échéant. Le SOAC sensibilise l'OEC avant l'évaluation sur site afin qu'il y ait une bonne organisation logistique (transports, per diem, documents de voyage, etc.) de la mission.

assessment team to the CAB.

When the pro forma invoice is accepted by the CAB, a draft agreement is prepared and sent to the CAB for verification and signature. Also, the standard invoice which contains the contents of the pro-forma invoice is sent to the attention of the CAB. The invoice and accreditation agreement are forwarded together as much as possible to the CAB.

NB: The invoice does not include the annual fee which is due once the accreditation has been pronounced.

When a preliminary visit is confirmed (at the request of the CAB or after SOAC's suggestion), it is taken into account in the invoice. SOAC ensures that the CAB approves the amount of the pro forma;

- See "C07-Recusals, Complaints, and Appeals".
- X. See "C01-Accreditation Rules".

IX.

XI. See "C01-Accreditation Rules. SOAC establishes a contract with the assessors in compliance with the applicable regulations. For payment purposes, SOAC ensures that it retrieves passport copies and bank account numbers from the members of the assessment team, if applicable. After agreement of the CAB on the assessment team, the shall be responsible the if organizing team's travel, necessary. SOAC makes the CAB aware that it has to take care of the logistical organization (transport, per diem, travel documents, etc.) of the mission must be finalized.

L'OEC devra solder la facture dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de réception de la facture pour faciliter la poursuite du processus. CAB shall pay the invoice within 30 calendar days from the date of receipt of the invoice to make easy the continuation of the process.

XII. Cf. " C01-Règlement d'accréditation".

XIII. Cf. " C01-Règlement d'accréditation".

XIV. Selon le plan d'évaluation validé en XIV. réunion d'ouverture. L'évaluation est réalisée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

• La revue documentaire :

Pour évaluer si le système des OEC est conforme aux normes pertinentes et aux autres exigences d'accréditation du SOAC.

 Les visites sur site des OEC et des autres sites où l'OEC exerce ses activités :

Pour déterminer, par la collecte de données concrètes, si l'OEC est compétent et conforme aux normes et aux exigences d'accréditation pertinentes et, le cas échéant, aux exigences réglementaires et légales.

- Les évaluations à distance (voir Procédure P18, le cas échéant)
- L'observation : Pour déterminer si :
- Les procédures documentées sont appliquées ;
- Le personnel possède les compétences requises pour réaliser la portée du travail accrédité ou pour lequel l'accréditation est demandée ;
- La formation et la supervision offertes sont efficaces :
- Les ressources disponibles sont appropriées ;
- Toutes les défaillances des équipements ont été repérées et résolues ; et

XII. See "C01 - Accreditation Rules".

XIII. See "C01 - Accreditation Rules".

According to the Assessment plan approved during the opening meeting. The assessment is carried out using a variety of assessment techniques, including but not limited to

• Document review:

To assess whether the CAB system complies with relevant standards and other SOAC accreditation requirements.

 On-site visits to CABs and other sites where the CAB operates:

To determine, through the collection of factual data, whether the CAB is competent and compliant with relevant standards and accreditation requirements and, where applicable, regulatory and legal requirements.

- Remote assessments (see Procedure P18, if applicable)
- **Witnessing:** To determine whether:
- Documented procedures are followed;
- Personnel are competent to perform the scope of work being accredited or for which accreditation is sought;
- Training and supervision provided are effective;
- The resources available are appropriate;
- All equipment failures have been identified and resolved; and

P06.07-Procédure de gestion du processus d'accréditation / Accreditation Process Management_04/23

- Les réponses aux questions qui sont posées peuvent être soutenues.
 - La revue de la performance des d'aptitude d'autres essais ou comparaisons interlaboratoires oules audits de mesurage Confirmer si l'OEC vérifie la validité et la fiabilité des rapports des résultats d'essais/d'étalonnages par la revue résultats, la détection des tendances et la mise en œuvre des actions correctives appropriées.
 - Les entretiens avec le personnel de l'OEC: Confirmer que le personnel (y compris les signataires techniques et le personnel technique) est bien informé et à la connaissance et les compétences dans l'exercice de ses fonctions.
 - Visites extraordinaires :
 - Assurer le suivi de l'enquête et du règlement d'une réclamation contre un OEC;
 - Assurer le suivi des changements significatifs par rapport à un OEC qui peuvent avoir un effet sur l'accréditation/le statut de conformité de l'OEC; ou
 - Pour toute autre raison que le SOAC peut juger nécessaire pour assurer la conformité continue aux exigences d'accréditation.

Le Responsable d'équipe délivrera un compte rendu d'évaluation au plus 7 jours après la réunion de clôture. Après remise des fiches d'écarts au SOAC, le SOAC diligente le paiement de la première tranche des honoraires des membres de l'équipe d'évaluation conformément aux contrats.

- Answers to questions that are asked can be supported.
- Performance review of proficiency testing or other interlaboratory comparisons or measurement audits: Confirm whether the CAB verifies the validity and reliability of test/calibration result reports by reviewing results, detecting trends and implementing appropriate corrective actions.
- Interviews with CAB staff: To confirm that staff (including technical signatories and technical staff) are knowledgeable and competent to perform their duties.

Extraordinary visits:

- Follow up on the investigation and resolution of a claim against an CAB;
- To follow up on significant changes to an CAB that may affect the accreditation/compliance status of the CAB; or
- For such other purposes as SOAC may deem necessary to ensure continued compliance with accreditation requirements.

The Team Leader will deliver an on-site assessment report within 7 days of the closing meeting. After submission of the deviation sheets to SOAC, SOAC expedites the payment of the first instalment of the fees of the members of the assessment team in accordance with the contracts.

- **XV.** La facture de solde est transmise après la réalisation de l'évaluation sur site ; elle doit être honorée dans un délai de 30 jour calendaire.
- XVI. Cf. "C06-Tarif". Après validation du rapport d'évaluation par le SOAC, le SOAC diligente le paiement du reliquat des honoraires des membres de l'équipe d'évaluation conformément aux contrats.
- XVII. Cf." C09-Règles de fonctionnement des comités d'accréditation".

 Le comité a 15 jours pour se réunir dès réception de la convocation par le Chargé d'Accréditation
- XVIII. Cf. " C01-Règlement d'accréditation". Le personnel qui prend la décision d'accréditation est différent de celui engagé dans les activités d'examen préalable.

En cas de demande d'information complémentaire, le Comité a 10 jours supplémentaires pour donner son avis définitif.

Le DG a 15 jours pour prendre la décision d'accréditation après l'avis définitif du Comité d'accréditation

XIX. Cf. " C01-Règlement d'accréditation ". La suspension de l'organisme d'accréditation est prononcée par le Directeur Général sur avis du Comité d'Accréditation.

> Le retrait de l'accréditation est pris par le Directeur Général sur avis conforme du Comité d'Accréditation. La résiliation est prononcée par le Directeur Général sur demande de l'OEC.

> Lorsqu'un organisme de certification est accrédité dans le cadre de la délivrance d'une première certification, il dispose d'un délai de (9) neuf mois à compter de la date de son accréditation pour prononcer et notifier sa décision de certification à son client; excédé ce délai, l'OC sera suspendu.

- XV. The balance invoice is sent after the on-site assessment has been completed and must be paid within 30 calendar days.
- XVI. "C06-Rates and price list". After validation of the assessment report by SOAC, SOAC expedites the payment of the remaining fees of the members of the assessment team in accordance with the contracts.
- XVII. See "C09 Rules of Procedure for Accreditation Committees".

 The committee has 15 days to meet upon receipt of the invitation by the Accreditation Officer
- XVIII. See "C01 Accreditation Rules". The personnel who make the accreditation decision are different from those involved in conducting assessment activities.

If additional information is requested, the Committee has 10 additional days to give its final opinion.

DG has 15 days to take the accreditation decision after the final opinion of the Accreditation Committee

XIX. See "C01 - Accreditation Rules".

The suspension of the accreditation body is pronounced by the Director General on the advice of of the Accreditation Committee.

Withdrawal of accreditation are taken by the Director General upon the approval of the Accreditation Committee.

Termination is pronounced by the Director General at the request of the CAB.

When a certification body is accredited for the purpose of issuing an initial certification, it has a period of nine (9) months from the date of its accreditation in which to pronounce and notify its certification decision to its client; exceeded this deadline, the CB will be suspended.

Sur demande de l'organisme, le SOAC peut accorder la prorogation de la validité de l'accréditation pour une période d'au maximum six mois. Cela s'applique pour un OEC dont le renouvellement de l'accréditation doit avoir lieu et où la date de validité de l'accréditation est comprise entre la date prévisionnelle de la réévaluation et la date butoir d'une transition à une nouvelle norme. Les conditions à ľOEC respecter par sont suivantes:

- 1. Fournir des documents du système de management de la qualité conformes aux exigences de la norme pertinente et à celles du SOAC notamment pour les laboratoires, les formulaires F16P06.00-Changements opérés depuis la dernière évaluation, F11P07.02-Programme de participation aux CIL, F12P07.02-Gestion des étalons et matériaux de référence, 1-F07P07.05-Avis de l'EE relatif à la revue des documents etc.
- 2. Fournir un rapport d'audit interne supplémentaire (au plus 1 mois après prorogation de la date d'expiration de l'accréditation) pour vérifier la conformité aux exigences de la norme et à celles du SOAC
- 3. Fournir des cartes de contrôle et des tendances pour assurer la validité des résultats (traçabilités métrologiques, conditions ambiantes et comparaison inter laboratoires concluants) le cas échéant.
- 4. S'engager à se soumettre à une évaluation inopinée (sur site et/ou à distance, selon la situation) et à prendre les mesures prévues par les exigences de la norme pertinente et à celles du SOAC, à tout moment pendant la période de validité.
- 5. Payer la redevance annuelle et tout autre frais notamment en cas d'évaluation inopinée.

At the request of the body, SOAC may decide an extension of the validity of the accreditation for a period of up to six months. This applies to an CAB that is due for re-accreditation and where the validity date of the accreditation is between the expected date of reassessment and the deadline for transition to a new standard. The conditions to be met by the CAB are as follows:

1. Provide quality management system documents that comply with the requirements of the relevant standard and those of the SOAC notably the forms F16P06.00-, F11P07.02, F12P07.02, 1-F07P07.05 etc.

- 2. Provide an additional internal audit report (no later than 1 month after extension of the expiry date of accreditation) to verify compliance with the requirements of the standard and the SOAC.
- 3. Provide control charts and trends to ensure the validity of results (metrological traceability, environmental conditions and conclusive inter-laboratory comparison) where appropriate.
- 4. Undertake to undergo unannounced assessment (on-site and/or remote, as appropriate) and take action as required by the relevant standard and SOAC requirements at any time during the validity period.
- 5. Pay the annual fee and any other costs, especially in the event of an unannounced assessment

La décision de prorogation de l'accréditation est prise par le DG, le SOAC notifiera formellement l'OEC de la durée de la prorogation accordée et sa validité.

Si l'OEC n'est pas prêt à être évalué au terme de la prorogation accordée, le SOAC devra suivre les processus et les procédures normales de suspension et de retrait d'accréditation (Cf. C03).

XX. La facture de redevance prorata temporis est envoyée à l'organisme en même temps que la notification d'accréditation initiale ou d'extension.

XXI. Cf. " C01-Règlement d'accréditation".
 XXII. Cf. " C01-Règlement d'accréditation".
 Lorsque l'accréditation a expiré, le SOAC procédera à une évaluation initiale.

Note: Le suivi du cycle d'accréditation des OEC et des délais post évaluation est réalisé à partir du formulaire « F21P06- Suivi cycle d'accréditation et des délais postévaluation »

The decision to extend the accreditation is taken by the DG, SOAC will formally notify the CAB of the duration of the extension granted and its validity.

If the CAB is not ready for assessment at the end of the granted extension, SOAC should follow the normal processes and procedures for suspension and withdrawal of accreditation (see C03).

XX. The pro rata temporis annual fee invoice is sent to the organization at the same time as the initial accreditation or extension notification.

XXI. See "C01 - Accreditation Rules".

XXII. See "C01 - Accreditation Rules".

Once accreditation has expired,

SOAC will conduct an initial assessment.

Note: The monitoring of the CAB accreditation cycle and post-assessment deadlines is carried out on the basis of the form "F21P06- Monitoring of accreditation cycle and post-assessment deadlines"

8. Documents associés

Voir F02P01-Liste des documents du SMQ en vigueur.

8. Related Documents

Refer to F02P01-Current QMS Control list

9 Table des modifications / Table of modifications

N°	Source	Modification en bref (Modifications pertinentes) / Modification in brief (Relevant changes)		
P06.00- 0	P06.00- 06 mars 2019 / 06 March 2019			
Création	Création			
P06.01- 2	P06.01- 22 juillet 2019 / 22 July 2019			
Adaptatio	Adaptation à la gestion du cycle d'accréditation / Adaptation to the management			
of the accreditation cycle				
P06.02-1	P06.02- 15 octobre 2019 / 15 October 2019			
1	§ 2	Les références ont fait l'objet d'une révision selon le libellé des normes.	The references have been revised in line with the wording of the standards	
2	§ 6	Le contenu de cette section a fait l'objet d'une révision	The content of this section has been revised	

3	§ 7	Toutes les sections de ce chapitre ont fait l'objet d'une révision technique et d'une mise à jour.	All the sections of this chapter have been technically revised and updated	
4	§ 8	Les mots "formulaires associés" (titre) ont été remplacés par "documents associés" (titre)	This section has been revised: the words "related forms" (title) have been replaced by "related documents" (title)	
P06.03- 0	9 avril 2021 / 9 April	2021		
1		Réunion des versions anglaise et française du document	Combination of English and French versions	
P06.04-2	Juin 2021 / 2 June 2	021		
1	§ 7	Le contenu des sections de ce chapitre a fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour (notamment la vérification de disponibilité de compétences par rapport la portée d'accréditation avant la proposition d'une équipe d'évaluation à l'OEC et avant la facturation)	The content of the sections in this chapter has been reviewed and updated (notably verification of availability of expertise against the scope of accreditation prior to the proposal of an assessment team to the CAB and prior to invoicing).	
2	§ 7	Rajout d'une note en fin de chapitre 7 faisant référence au formulaire F21P06 relatif au suivi du cycle d'accréditation et des délais post-évaluation	Addition of a note at the end of chapter 7 referring to the form F21P06 on the follow-up of the accreditation cycle and post-assessment deadlines	
P06.05- 9	décembre 2022 / 9	December 2022		
1	§ 7.2	Le contenu des sections de ce chapitre a fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour (notamment le point sur les délais dans la prise de décision du Comité, de la suspension, retrait et résiliation avec un rajout d'un paragraphe sur l'accréditation des organismes de certification)	The content of the sections of this chapter has been revised and updated ((in particular the point on the deadlines in the decision-making of the Committee, the suspension, withdrawal and termination with the addition of a paragraph on the accreditation of certification bodies)	
P06.06- 30 décembre 2022 / 30 December 2022				
1	§ 7.2	Révision technique du chapitre pour préciser les types de techniques d'évaluation utilisées par le SOAC.	Technical revision of the chapter to specify the types of assessment techniques used by SOAC	
P06.07- 2	P06.07- 21 April 2023 / 21 April 2023			
1	§ 7.2	Révision et mise à jour suite à l'évaluation des pairs.	Review and update following the peer evaluation.	